



2023 - 062

Bras, le 14 février 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU la demande d'arrêté de circulation de la Société VEOLIA datant du 13 février 2023,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation dans la rue du 24 février pour des travaux de terrassement sur conduites et de branchement EP et EU par la société VEOLIA sise ZAC de Nicopolis, 78 rue de la Création, 83170 BRIGNOLES pour le compte de la SCI EVASION,

ARRÊTE

Article 1 : Entre le lundi 20 février 2023 et le vendredi 24 février 2023, la circulation sera perturbée et pourra être entravée dans la rue du 24 février au niveau de l'ancienne Mairie durant deux journées de 08h00 à 17h00 uniquement pour les besoins du chantier.

La Société VEOLIA se chargera d'effectuer la sécurisation et la signalisation du chantier.

Article 2 : Le chantier sera signalé réglementairement par la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié.

Des panneaux devront être mis en place en amont du lieu des travaux.

Article 3 : La Société VEOLIA sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire de BRAS et les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La société VEOLIA
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS
- La police municipale de BRAS

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Le Maire,
Franck PÉRC

